DL 2026-120
4 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261104-DL2026120-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE!
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, CLERMONT, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY
Absents :
Absents représentés : Mme CLOUET à M. HOUILLOT

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 29
Pour: 29	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Festival Fest'Yve - participation financière des écoles

Madame Véronique PICOT, conseillère déléguée en charge de la vie scolaire et périscolaire, rappelle que, chaque année, des ateliers de découverte artistique sont proposés aux écoles, la semaine qui précède le festival « Fest'Yve ».

En 2026, les élèves de GS au CM2 ont pu découvrir la danse Africaine, les arts du cirque, le break dance ou encore la magie. A travers un spectacle musical dessiné en direct, mêlant des compositions électro-acoustiques, des bruitages et des chansons, les élèves de toute petite, petite et moyenne sections ont pu suivre les pas de Hector à la recherche de son fidèle compagnon Jean-Chat.

Dans le but d'organiser au mieux la nouvelle édition (20ème), il est proposé de maintenir un tarif de 4€ par enfant, à la charge des écoles. La participation de la commune devra être comprise entre 50 à 54% du coût des animations. À la suite d'une réunion avec les directions d'école, un engagement réciproque de participation sera mis en place, permettant ainsi de connaître le nombre d'élèves participants aux ateliers.

Au vu de la baisse des effectifs scolaires dans les écoles maternelles et de la jauge autorisée pour le spectacle, il pourra être envisagé de proposer des places aux écoles maternelles du territoire de Roche aux Fées Communauté.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- *FIXE la participation des écoles publiques et privée à 4€ par élève pour les ateliers scolaires proposés dans le cadre du festival Fest'Yve.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

MAIRIE DE JANZÉ
R.F.
35150

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT